



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 24 janvier 2023**

Délibération n° C 2023-05

Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre janvier, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Serge CASTEL Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Séverine CALINON, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Florence GAY, Sandra HÄHLEN, Florence MAUPOIL, Marie-Laure PERRIN, Christine RIOTTE, Messieurs Claude BORCARD, Christian BUCHOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-François GAILLARD, Christian LAGALICE, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Madame Yoanna WANCAUWENBERGHE ; Monsieur Gérard BONNET.

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Christelle PLATHEY, Françoise VESPA Messieurs Sébastien BENOIT-GUYOD, Cyrille BRERO, Jean-Pascal FICHERE, Stéphane LAMBERGER, Jean-Luc LEGRAND, Christophe MATHEZ, Laurent PETIT.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude BORCARD.

Membres de droit à voix consultative

Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Luc MICHEL ; Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON était excusée.

Membres élus à voix consultative

Madame Nadia WAUQUIER; Messieurs le Capitaine Vincent DAVIOT, le Lieutenant Benoit GAILLARD, le Sergent-chef Franck TOUILLIER ; Messieurs l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ et l'Adjudant-chef Lionel QUAND étaient excusés.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Catherine GIRARD (Adjointe au chef du service Finances), Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Noémie ROUFFIAC (Adjointe au Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) ; Messieurs le Colonel Cyril FOURNIER (Directeur Départemental Adjoint), le Lieutenant-colonel Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, L 3312-1, R 1424-1 à R 1424-57, D 3312-12 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-39 du 12 décembre 2022 relative à l'évolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2023 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 18 janvier 2023 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Conformément aux articles L 3241-1 et L 3312-1 du CGCT, un rapport sur les orientations budgétaires du SDIS, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, doit être présenté dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Le Conseil d'Administration est invité à discuter des grandes orientations du Budget Primitif 2023 qui sera soumis au vote du CASDIS fin mars. Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) n'a pas de caractère décisionnel, il fait néanmoins l'objet d'une délibération afin que le Conseil d'Administration en prenne acte et que le représentant de l'État exerce son contrôle.

Le présent rapport présente à l'assemblée délibérante les perspectives et orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du Budget Primitif. Il complète et actualise les informations énoncées dans le rapport portant sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles (RERC), présenté et voté lors du Conseil d'Administration du 12 décembre 2022.

Les arbitrages budgétaires finaux de février viendront affiner les prévisions du BP à soumettre au vote de notre assemblée.

I. Les orientations générales

La préparation de l'exercice budgétaire 2023 s'inscrit dans un contexte de tension sur les finances publiques à l'échelle internationale, nationale et territoriale.

Lors de la séance du 12 décembre 2022 (Rapport sur l'Evolution des Ressources et des Charges RERC) le constat était le suivant :

l'inflation, les mesures décidées par l'Etat en faveur des fonctionnaires et des sapeurs-pompiers volontaires, l'épisode des importants feux de forêts et d'espaces naturels du mois d'août avec une mobilisation accrue de nos sapeurs-pompiers, ont nécessité, par leur cumul, des ressources supplémentaires apportées par le Département en 2022. Pour 2023, ce dernier, ainsi que les EPCI et les communes seront fortement sollicités.

Depuis, par rapport au RERC :

En fonctionnement :

- le résultat provisoire 2022 de la section de fonctionnement estimé à 100 k€ serait de l'ordre de **200 k€** ; en résultat cumulé, cela nous permettrait de reprendre **576 k€** au BP 2023 (+100 k€)
- le tarif de l'électricité (groupement de SDIS) est multiplié par 4,38 en 2023 : ceci représenterait un surcoût de 500 à 600 k€ par rapport à la prévision RERC qui était fondée sur un doublement probable du tarif ; il faut cependant suivre l'évolution des consommations au vu des consignes de réduction, l'éligibilité au dispositif d'Etat d'amortisseur pour réduction directe de facture et les conditions éventuelles d'évolution tarifaire du marché

- pour le chapitre des charges de personnel, il serait proposé une diminution de 0,5 % en tablant sur une exécution de la prévision RERC à 99,5 % sans renoncer à l'amorce d'une deuxième marche du PPRH (80 k€)
- la dotation aux provisions serait renforcée de 50 à **70 k€** par rapport aux créances SMUR
- les dépenses imprévues seraient augmentées de 100 à **149 k€**
- une proposition d'allongement des durées d'amortissement pour les nouveaux investissements* (surtout pour l'immobilier, en lien avec le début d'amortissement de l'opération immobilière de MONTMOROT), nous permettrait d'alléger la prévision RERC d'environ 150 k€ en dotation aux amortissements
* - de 30 à 50 ans pour les constructions et +1an pour les véhicules (sauf VSAV)
- la recette de neutralisation des amortissements immobiliers serait moindre de 200 k€, tout en conservant une réserve d'environ 120 k€ (90 k€ au RERC)

En investissement :

- le résultat provisoire 2022 de la section d'investissement, estimé à - 300 k€ serait de l'ordre de **- 274 k€** ; en résultat cumulé, cela permettrait de reprendre **1 771 k€** au BP 2023 au lieu de 1 743 k€
- les restes à réaliser seraient d'environ **1 796 k€** (+ 796 k€) en dépenses et de **190 k€** (+190 k€) en recettes
- il est proposé de renoncer pour 2023 à l'acquisition hors PPE d'une EPA et de deux CCFS, soit une économie de 1 740 k€
- la dépense de neutralisation des amortissements immobiliers serait moindre de 200 k€ tout en conservant une réserve d'environ 120 k€ (90 k€ au RERC)
- une recette de **300 k€** a été inscrite en subvention d'investissement : selon les éléments dont nous disposons, il s'agit d'une subvention qui serait versée par l'Etat pour les véhicules FDF acquis et qui rempliraient les conditions d'éligibilité
- l'inscription d'emprunt serait en baisse d'environ 1 719 k€, conséquence de l'abandon des acquisitions hors PPE , de la subvention d'Etat précitée, de la baisse de la dotation aux amortissements et de l'intégration des restes à réaliser en dépenses et en recettes : ainsi, par rapport au BP 2022 (comparaison RAR compris), l'inscription baisserait d'environ 10 % (-338 k€)
- la recette de dotation aux amortissements baisserait de 150 k€ cf supra

Le SDIS se doit de poursuivre les efforts engagés en matière de maîtrise et de rationalisation de ses dépenses tout en recherchant des recettes nouvelles.

L'enjeu pour l'établissement est de pouvoir maintenir une couverture opérationnelle de qualité sur l'ensemble du territoire jurassien. Cela passe à la fois par un renouvellement régulier de ses équipements (véhicules etc.), l'achèvement des constructions en cours, mais également par les effectifs de sapeurs-pompiers professionnels et un volontariat dynamique.

La construction sur 2018, 2019 et 2020 de cinq Centres d'Incendie et de Secours (CIS), ainsi que des nouveaux services logistiques, avait porté les charges d'investissement en 2019 au niveau historiquement le plus élevé. Ce montant a nettement fléchi en 2020, avec l'achèvement de l'opération de MONTMOROT et le décalage de certaines opérations de construction (ARBOIS, PLATEAU DE NOZERROY, LE LIZON, SAINT-AUBIN, LORETTE, Plateau Technique de Formation de CHAMPAGNOLE). Ces opérations se sont terminées

en 2022, sauf pour celle d'ARBOIS, de ST AUBIN, de LORETTE et du PTF qui s'achèveront probablement en 2023 ou 2024.

La pluri-annualité sur les infrastructures et les véhicules se poursuit ; la pluri-annualité en matière de ressources humaines demeure un objectif à atteindre.

La nouvelle convention triennale avec le Département, conformément à l'article L 1424-35 du CGCT, compte tenu du travail en cours avec la mission d'aide et de contrôle de gestion du Département, porte sur les exercices 2022, 2023, 2024 et pourrait inscrire les relations financières entre les deux institutions dans une réelle pluri-annualité.

Avec les efforts faits par les financeurs institutionnels, l'objectif de parité des contributions Département/EPCI et Communes est atteint dès 2023.

Dans ces conditions, et compte tenu de la révision du SDACR en cours, l'exercice 2023 serait un exercice de transition. Pour rappel, le futur SDACR, outre les risques courants et complexes, prendrait en compte les nouvelles familles de risques et menaces qui sont :

- 1- L'évolution des risques climatiques
- 2- La menace terroriste
- 3- Les risques liés aux nouvelles technologies
- 4- Les risques qui peuvent impacter l'opérationnalité du SDIS
- 5- Le risque sociétal.

La difficulté pour l'avenir sera d'articuler un niveau d'investissement raisonnable avec les besoins prioritaires identifiés dans le SDACR, pour soulager la section de fonctionnement au travers de la dotation aux amortissements.

Pour le fonctionnement, l'envolée inflationniste, notamment pour les fluides, « plombe » la section et nous empêche de consacrer plus de crédits au PPRH. Rappelons que l'équilibre de cette section n'est pour l'instant pas réel puisqu'environ 500 à 600 k€ de dépenses de fluides ne seraient pas financés et qu'il n'est pas possible d'obtenir plus de recettes au BP.

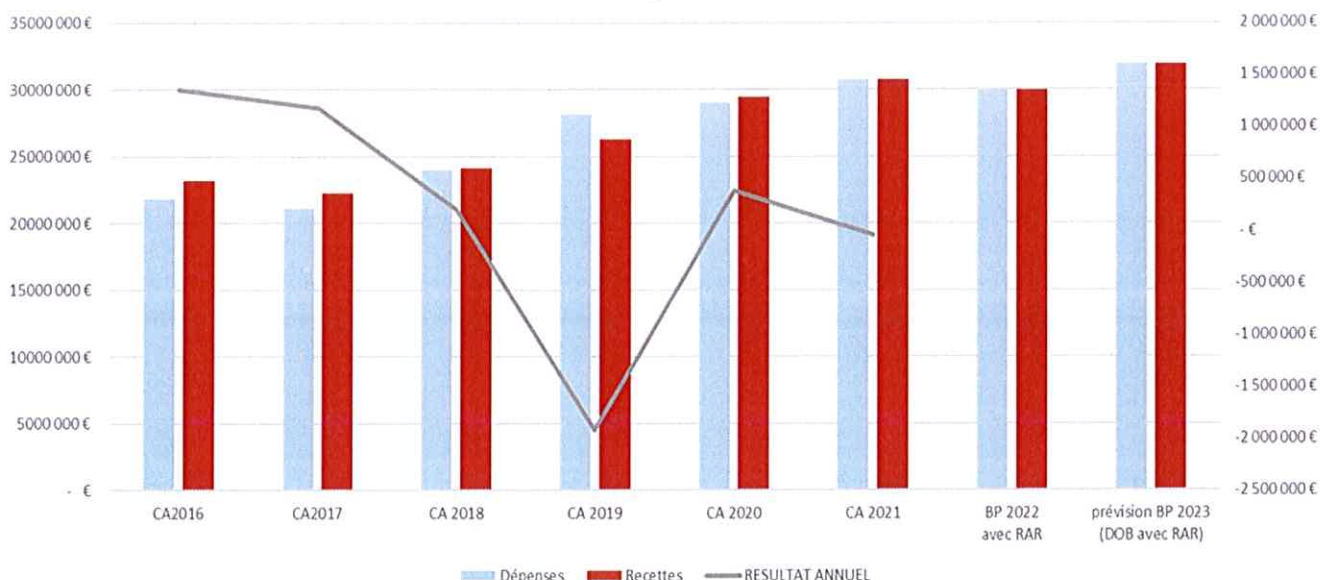
Donc nous avons l'obligation de diminuer ou de différer des dépenses dans le cadre de la préparation du BP.

Il est impératif que les recettes 2022 et 2023 liées au SMUR soient confirmées par la signature de conventions et que le passé soit apuré.

Concernant les centres, il s'avère que quelques-uns ne disposent plus d'un effectif suffisant pour assurer une couverture opérationnelle adéquate et ne pourront renflouer leur effectif malgré les efforts déployés pour le volontariat. La question se pose de la poursuite de leur existence. D'autre part, quelques regroupements volontaires sont envisagés. Tout ceci pourrait constituer une source d'économie à compter de 2024, en corrélation avec le SDACR qui définira la couverture opérationnelle efficiente dans l'espace et dans le temps.

*Traditionnellement, le détail du rapport DOB est commenté **au regard du BP de l'année précédente**. Ce sera aussi le cas cette année ; toutefois le BP 2022 ayant été construit sur des hypothèses qui ont été fortement perturbées en 2022, les écarts de prévision sont souvent beaucoup plus importants que sur les années précédentes. C'est pourquoi des observations seront parfois portées par rapport à l'ensemble des crédits votés en 2022.*

Evolution du budget du SDIS du JURA



II. Orientations de la section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
CHAP	INTITULE	CA 2020	CA 2021	CA provisoire 2022	BP 2022	Crédits totaux votés en 2022	Prévision BP 2023	Evolution/BP2022	
								Montant	%
011	Charges à caractère général	2 894 869	2 815 548	3 429 971	3 218 200	3 782 387	4 231 141	1 012 941	31,48%
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 189 602	12 784 918	13 502 861	13 284 490	13 653 210	13 821 050	536 560	4,04%
65	Autres charges de gestion courante	101 589	129 599	100 803	136 307	136 307	140 607	4 300	3,15%
Total gestion des services		15 186 060	15 730 065	17 033 636	16 638 997	17 571 904	18 192 798	1 553 801	9,34%
66	Charges financières	154 040	157 387	155 805	142 605	155 805	142 482	- 123	-0,09%
67	Charges exceptionnelles		78 600	1 625	2 000	2 000	20 000	18 000	
68	Dotation aux amort. et provisions		15 431	70 000	70 000	70 000	70 000	-	
022	Dépenses imprévues			-	50 000	50 000	149 452		
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		15 340 099	15 981 483	17 261 066	16 903 602	17 849 709	18 574 732	1 671 130	9,89%
042	Amortissement	3 117 925	3 194 920	3 051 460	3 070 369	3 070 369	3 400 000	329 631	10,74%
	Valeur cptble immo cédée	76 939	91 907	14 415				-	
023	Virement à la section d'investissement							-	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		18 534 963	19 268 310	20 326 941	19 973 971	20 920 078	21 974 732	2 000 761	10,02%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
70	Prod. Des services du domaine et ventes divers	831 203	983 223	1 122 153	998 000	1 080 237	994 804	- 3 196	-0,32%
74	Contributions et participations	16 890 376	17 268 709	18 585 957	17 738 253	18 584 453	19 508 323	1 770 070	9,98%
75	Autres produits de gestion courante	4 220	4 123	4 166	4 200	4 200	4 200	-	
013	Atténuations de charges	38 050	57 370	19 906	40 000	40 000	20 000	- 20 000	-50,00%
Total gestion des services		17 763 849	18 313 425	19 732 182	18 780 453	19 708 890	20 527 327	1 746 874	9,30%
77	Produits exceptionnels	136 671	164 985	28 832	65 000	65 000	30 000	- 35 000	
78	Reprises sur amortissements et provision							-	
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		17 900 520	18 478 409	19 761 015	18 845 453	19 773 890	20 557 327	1 711 874	9,08%
042	Opération d'ordre entre sections (neutralisation)	708 116	670 000	320 000	310 880	328 550	380 645	69 765	22,44%
	Quote-part des subventions transférées			443 225	443 226	443 226	460 135	16 909	100,00%
	différence sur réalisation négative	18 062	4 540	4 914				-	
002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				374 413	374 413	576 625	202 212	54,01%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		18 626 698	19 152 949	20 529 153	19 973 971	20 920 079	21 974 732	2 000 761	10,02%
SOLDE DE L'EXERCICE		91 735	- 115 361	⁽¹⁾ 202 212					
RESULTAT COMPTABLE (cumulé)		489 774	374 413	576 625					

(1) résultat de l'exercice 2022 provisoire

Tous les besoins sont prégnants : faire face au renchérissement des coûts des fournitures et services, poursuivre le PPRH, assurer l'entretien indispensable des matériels et infrastructures, former nos sapeurs-pompiers, mieux communiquer, développer le volontariat, continuer les modes opératoires innovants, traquer les pistes d'économies, les recettes ponctuelles et pérennes.

A. Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement

Il est envisagé qu'elles augmentent d'environ **9,89%** en dépenses réelles et de **10,02%** sur l'ensemble de la section.

L'augmentation des **charges à caractère général** proposée serait d'environ **1 013 k€ (+ 31,48%** par rapport au BP 2022, alors que l'évolution BP 2022/BP 2021 n'était que de + 5,20%) ; ces charges seraient ainsi portées à **4 231 k€**.

Par rapport au total des crédits votés en 2022, l'augmentation serait de + 449 k€ soit + 11,86 %.

Par rapport au BP 2022, le détail de l'augmentation de 1013 k€ serait le suivant :

- + 470 k€ électricité-gaz
- + 180 k€ carburants
- + 10 k€ eau
- + 8 k€ chauffage urbain
- + 8 k€ combustibles
- + 62 k€ maintenance (dont 60 k€ informatique)
- + 60 k€ formation
- + 56 k€ remboursement aux employeurs de SPV
- + 53 k€ prime assurances personnels
- + 50 k€ réparations véhicules
- + 36 k€ achat de petits équipements
- + 10 k€ voyage et déplacement

Le renchérissement des coûts de production et de prestations, ainsi que l'inflation, notamment en raison du contexte international, y contribuent.

Rappelons que le coût final probable en électricité en 2023 ne figure pas au DOB en totalité, le besoin supplémentaire étant estimé entre 500 à 600 k€.

Pour les dépenses de personnel (**cf annexe 2**), le montant augmenterait d'environ 537 k€ (soit +4,04 %) (+168 k€ soit +1,23 % par rapport au total des crédits votés en 2022), pour atteindre **13 821 k€**.

Ce montant comprendrait une partie (80 k€) de la deuxième marche du plan sexennal de ressources humaines s'il est adopté par le CASDIS. La priorité est de dynamiser la complémentarité entre sapeurs-pompiers professionnels et volontaires afin d'assurer la continuité opérationnelle, notamment en journée sur les secteurs en difficulté.

Le montant des indemnités SPV reste évalué à 3 740 k€ soit environ 312 k€ mensuels (+225 k€ par rapport au BP 2022), compte tenu de l'exercice 2022 (3 866 k€ dont 200 liés aux feux d'août 2022).

La prévision des charges financières, à **142 k€** ICNE déduits, reste stable.

La prévision des charges exceptionnelles à **20 k€** correspond à des annulations de titres sur exercices antérieurs. Elles augmenteraient de 18 k€ pour s'établir à 20 k€.

Une dotation aux provisions de **70 k€** serait inscrite, comme en 2022, par rapport aux créances carences et appuis SMUR des années antérieures à la loi MATRAS (2021 et avant).

Les dépenses imprévues augmenteraient de 99 k€ pour s'établir à **149 k€**, Ces crédits pourraient servir en cas de nouvel épisode de feux de forêts ou de difficultés sur les fluides.

La dotation aux amortissements augmenterait de 330 k€ (+10,74%) atteignant **3 400 k€**, en baisse par rapport au RERC avec l'allongement des durées d'amortissement. Ce montant sera affiné dans le cadre du BP. L'augmentation liée aux amortissements immobiliers est majoritaire (près de 90% avec les constructions immobilières achevées à MONTMOROT, PLATEAU DE NOZEROY, LE LIZON). Celle liée aux véhicules avoisine les 7%, le solde étant pour les matériels.

B. Les recettes prévisionnelles de fonctionnement

Il est envisagé qu'elles augmentent d'environ **9,08%** en recettes réelles et de **10,02%** sur l'ensemble de la section.

- Prestations de services

La prévision devrait être de **995 k€** au BP 2023, proche de celle du BP 2022 :

- Diminution des ITSP de 2 800 à 2 000 interventions à 200 €
- Perspective de conventions avec les CH siège de SMUR pour les carences (127) et appui aux SMUR (800) (loi MATRAS) d'au moins 372 k€
- Réévaluation des tarifs des autres prestations payantes par rapport à l'inflation (+ 6,215%)

- Contributions

En 2022 les masses des contributions des EPCI et des communes et du Département avaient augmenté respectivement de 1% (90 k€) et 4,98% (400 k€) au BP.

Établies à **19 272 k€** en 2023, elles représenteront 93,75% des recettes réelles de la section.

Le montant global de la contribution des EPCI et communes au budget de fonctionnement s'établirait à 9 636 K€, en hausse de 6,215%. La part versée par les EPCI serait à 9 370 k€, soit 97,25% des participations des EPCI et communes.

La contribution du Département augmenterait de 14,31 % (1 206 k€) par rapport au BP 2022, et de 4,29% (396 k€) par rapport à sa contribution totale 2022.

La répartition des contributions dans la section de fonctionnement entre les EPCI / communes et le Département arrive au 50/50 (51,83 % et 48,16 % en 2022).

- Neutralisation des amortissements immobiliers

La prévision s'établirait à **381 k€** (311 au BP 2022) ; la « réserve » par rapport au potentiel d'inscription 2023 (500 k€) serait de 120 k€, en prévision des DM.

- Quote-part des subventions transférables

L'amortissement des subventions d'investissement perçues générera une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement de **460 k€** (+17 k€).

Si des recettes supplémentaires pérennes ou ponctuelles se dégageraient, elles seraient intégrées au BP et/ou en DM 2023.

C. La reprise des résultats de fonctionnement

Le solde d'exécution 2022 de la section de fonctionnement, constaté à la clôture de l'exercice, serait d'environ **202 k€** contre -115 k€ en 2021.

Le solde cumulé avec les années précédentes s'établirait ainsi à environ **576 k€** (il était de 565 fin 2016, 1 029 fin 2017, 613 fin 2018, 398 fin 2019, 489 fin 2020, 374 fin 2021).

Ce solde cumulé augmente car en 2022 (comme en 2017 et 2020) les dépenses de fonctionnement de l'exercice ont été inférieures aux recettes (dont la neutralisation totale des amortissements immobiliers, dépense d'investissement réalisée de 320 k€). Il devra toutefois être repris dans son intégralité pour équilibrer le BP 2023, malgré la hausse des recettes, la neutralisation des amortissements immobiliers et l'amortissement des subventions d'investissement perçues.

Une grande vigilance sera maintenue en 2023 sur la nécessité de préserver le résultat comptable cumulé, notamment par rapport à l'exécution des dépenses.

Il n'est pas envisagé de consacrer une partie des excédents de fonctionnement au financement des programmes d'investissement.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, et malgré de la reprise au BP d'un résultat comptable cumulé en hausse, il est donc toujours nécessaire, pour 2023, de prévoir une neutralisation des amortissements immobiliers, qui pourrait être proche de 381 k€ (+70 k€ soit + 22,50 %) (rappel : neutralisation maximum possible 500 k€).

III. Orientations de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					HORS RESTES A REALISER			AVEC RESTES A REALISER		
Chap	LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA provisoire 2022	BP 2022	Prévision BP 2023	2023/ BP 2022	BP 2022	Prévision BP 2023	2023/ BP 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves		192 528	200 000	200 000	200 000		200 000	200 000	
16	Emprunts et dettes assimilées	481 630		641 413	641 414	756 054	17,87%	641 414	756 054	17,87%
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	308 744	641 455	65 124	223 000	328 200	47,17%	416 466	541 146	29,94%
204	Subventions d'équipement versées	-	204 791	141 920	125 000	-	-100,00%	160 460	18 540	-88,45%
21	Immobilisations corporelles	1 795 209	315 720	1 563 495	3 728 850	4 930 367	32,22%	4 887 982	6 035 643	23,48%
23	Immobilisations en cours	4 079 154	1 832 969	3 449 522	400 000	1 020 000	155,00%	2 840 688	1 479 625	-47,91%
020	Dépenses imprévues	-	1 584 971		40 000	50 000	25,00%	40 000	50 000	25,00%
TOTAL DE S OPERATIONS REELLES		6 664 737	4 772 436	6 061 475	5 358 264	7 284 621	35,95%	9 187 010	9 081 009	-1,15%
040	Opérations d'ordre entre sections	18 062	4 540							
040	Neutralisation	708 116	670 000	320 000	310 880	380 645	22,44%	310 880	380 645	22,44%
	Quote-part des subventions transf			448 139	443 226	460 135	3,81%	443 226	460 135	3,81%
041	Opérations patrimoniales	3 100 014	6 033 512	1 425 788						
TOTAL DE S DEPENSES D'INVESTISSEM		10 490 929,49	11 480 487	8 255 402	6 112 370	8 125 401	32,93%	9 941 116	9 921 789	-0,19%
RECETTES D'INVESTISSEMENT										
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 196 422	1 250 840	534 744	600 000	670 000	11,67%	600 000	670 000	11,67%
13	Subventions d'investissement	1 380 912	982 312	655 593	701 366	1 111 197	58,43%	701 366	1 111 197	58,43%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 900 000	-	2 300 000	984 331	2 738 943	178,25%	3 284 331	2 738 943	-16,61%
21	Immobilisations corporelles		10 884							
23	Immobilisations en cours	6 586								
024	Produits des cessions d'immobilisations				240 000	40 000		240 000	230 000	-4,17%
TOTAL DE S OPERATIONS REELLES		4 483 920	2 244 035	3 490 337	2 525 697	4 560 140	80,55%	4 825 697	4 750 140	-1,57%
040	Opérations d'ordre entre sections	3 194 864	3 194 920	3 051 460	3 070 369	3 400 000	10,74%	3 070 369	3 400 000	10,74%
	opérations d'ordre t entre section		81 023	14 415						
041	Opérations patrimoniales	3 100 014	6 033 512	1 425 788						
001	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				516 304	165 261	-67,99%	2 045 050	1 771 648	-13,37%
TOTAL DE S RECETTES D'INVESTISSEM		10 778 798,54	11 553 490,03	7 982 001	6 112 370	8 125 401	32,93%	9 941 116	9 921 789	-0,19%
SOLDE DE L'EXERCICE		287 869	73 003	(1) -273 402						
RESULTAT COMPTABLE (cumulé)		1 972 047	2 045 050	1 771 648						

(1) résultat de l'exercice 2022 provisoire

Les commentaires ci-dessous en dépenses et en recettes portent sur l'exercice 2023, **hors restes à réaliser (RAR) 2022** qui sont estimés à environ 1 796 k€ en dépenses et 190 k€ en recettes. En 2021, ils étaient de 3 829 k€ en dépenses et de 2 300 k€ en recettes.

A- Les dépenses prévisionnelles d'investissement

Il est envisagé qu'elles augmentent d'environ **35,95% (+ 1 926 k€)** en dépenses réelles et de **32,93% (+ 2 013 k€)** sur l'ensemble de la section.

Si on prend en compte les 1796 k€ de restes à réaliser 2022, les dépenses réelles diminueraient de -1,15 % (- 106 k€) et les recettes totales de -0,19 % (-19 k€).

- Remboursement de capital

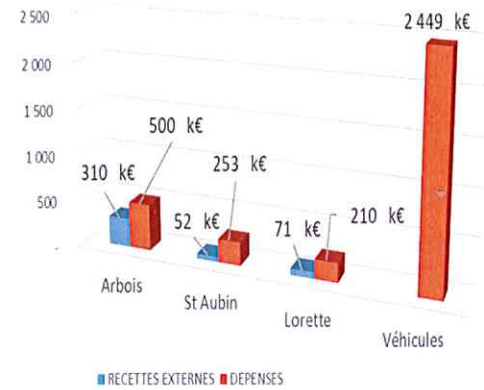
A **756 k€**, il est en hausse de 17,87% (115 k€) avec le début du remboursement du capital de l'emprunt de 2 300 k€ contracté fin 2021 et tiré en 2022.

- Autorisations de programme (cf annexe 3)

En 2023 les dépenses rattachées à des autorisations de programme représenteraient **3 412 k€** en crédits de paiement.

Les constructions des CIS d'ARBOIS, de SAINT-AUBIN et de LORETTE représenteraient 963 k€ de dépenses sur l'exercice.

La poursuite du programme pluriannuel d'équipement en véhicules (AP 2022 - 2023 - 2024) requiert l'inscription de 2 449 k€ (1 938 k€ + 511 k€ de CP non consommés de 2022, réajustement des CP dans l'AP). Depuis 2017 le SDIS a élevé progressivement le montant consacré au renouvellement de son parc de véhicules.



- Investissements hors autorisations de programme

Les dépenses d'investissement, hors capital, hors neutralisation et hors amortissement des subventions perçues, non soumises à des autorisations de programme, devraient augmenter en 2023 de 733 k€ (soit + 34,39%) pour atteindre **2 866 k€** :

- Véhicules : 357 k€ (+267 k€ ; soit +297,22 %) décennale d'une échelle, grosses réparations, renouvellement du matériel de désincarcération obsolète de 3 FPTSR avec leur réaménagement pour le recevoir, reconditionnement projeté de VSAV réformés en autres véhicules type VTU ALIM, VAM
- Habillement : 426 k€ (+46 k€ ; soit + 12,16 %);
- Immobilier : 742 k€ (+219 k€ ; soit + 42,02%) dont travaux d'aménagement à la Direction et dans les CIS
- Matériel et licences : 1 341 k€ (+325 k€ ; soit +32,02 %) hausse générale de tarifs, matériel d'informatique et de bureau.
- Subventions d'équipement versées: 0 € (-125 k€, la deuxième moitié du financement du système d'alerte et de gestion opérationnelle NexSIS, versé à l'Agence Numérique de la Sécurité Civile, a été réalisée en 2022).

Enfin, le SDIS, aura besoin de prévoir, comme en 2022, une neutralisation des amortissements des biens immobiliers qui devrait s'établir autour de **381 k€**, l'amortissement des subventions perçues (**460 k€**) et achèvera l'apurement du compte 1069 (**200 k€**).

Les dépenses imprévues passeraient de 40 à **50 k€**, voire un peu plus si nécessaire.

B- Les recettes prévisionnelles d'investissement

Il est envisagé qu'elles augmentent d'environ **80,55% (+2 034 k€)** en recettes réelles et de **32,93% (+2 013 k€)** sur l'ensemble de la section.

Si on prend en compte les 2 300 k€ d'emprunt en restes à réaliser 2021 (réalisé en 2022), et les 190 k€ de restes à réaliser 2022 (vente immobilière ensemble à LONS-LE-SAUNIER), les recettes réelles diminueraient de -1,57 % (- 76 k€) et les recettes totales de -0,19 %(-19 k€).

- Dotations : Fonds de Compensation de la TVA

La recette du FCTVA versé par l'État devrait passer de 600 à **670 k€** en 2023, elle représenterait environ 14,06 % des recettes réelles d'investissement.

- Subventions d'investissement

Leur niveau s'établirait à **1 111 k€**.

L'augmentation de 410 k€ (soit + 58,43%) des subventions d'investissement versées s'explique principalement par le financement que l'Etat s'est engagé à apporter aux SDIS pour les véhicules projetables dans le cadre des colonnes de renfort zonales feux de forêts, estimé à 300 k€ minimum pour le SDIS du Jura (3 CCFU acquis et quelques VLHR, à 50% HT).

Les 110 k€ résultent de la balance entre la fin de la subvention du Département pour NexSIS, la fin des subventions des communes et certains EPCI pour les opérations de constructions de CIS terminées (BASSIN LEDONIEN, LE LIZON, PLATEAU DE NOZEROY) et celles à verser pour le démarrage des opérations nouvelles (ARBOIS, LORETTE, SAINT-AUBIN).

- Emprunts

Il serait prévu, afin d'équilibrer la section d'investissement, d'inscrire un montant d'emprunt d'environ **2 739 k€** (984 k€ au BP 2022).

Cette augmentation s'expliquerait principalement par :

- des réparations, révisions et des acquisitions hors PPE pour + 357 k€
- la réorganisation des crédits de paiement de l'AP véhicules PPE (511 k€ de crédits 2022 disponibles vers crédits 2023)
- une neutralisation des amortissements immobiliers en augmentation de 69 k€.

Avec les RAR, l'inscription d'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section du BP 2023 serait en baisse d'environ 340 k€ soit plus de 10%.

Le recours à l'emprunt sera nécessaire en 2023 à une hauteur qui resterait à définir selon le niveau et l'exécution des dépenses d'investissement.

- Produits de cessions d'immobilisations

Ventes de véhicules et d'autres biens estimées à **40 k€**

- Opérations d'ordre entre sections

La dotation aux amortissements devrait s'établir aux alentours de **3 400 k€** voir cf supra

C- La reprise des résultats d'investissement

La section d'investissement présenterait un résultat d'exercice déficitaire d'environ **- 273 k€**. Ceci donne un résultat de clôture de l'exercice (cumulé) de la section d'environ **1 772 k€** (2 045 k€ à l'issue de 2021).

Le montant des RAR en dépenses (environ 1 796 k€) serait en baisse (-2 032 k€ soit -53,08%) ; en recettes, il sera de 190 k€ (correspondant à la vente de l'ensemble immobilier de la rue des gentianes à LONS-LE-SAUNIER antérieurement siège des Services Logistiques).

Le résultat net serait de + 165 k€ environ (- 273 + 2045 - 1796 + 190).

IV. La dette du SDIS (cf annexe 4)

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 s'élèverait à **9 027 k€**. Pour 2023, le remboursement de capital serait de **756 k€** les intérêts d'emprunt sont estimés à **142 k€** ICNE déduits.

DETTE

	CA 2020	CA 2021	CA prov 2022	BP 2022	PREVISION 2023
Capital restant dû au 1/1	8 491 467 €	9 073 291 €	7 368 381 €	7 368 381 €	9 026 969 €
Total recettes réelles de fonctionnement	17 900 520 €	18 478 409 €	19 761 015 €	18 845 453 €	20 557 327 €
Ratio de surendettement	0,47	0,49	0,37	0,39	0,44
Epargne brute (RRF-DRF)	2 560 421	2 496 927	2 499 949	1 941 851	1 982 595
Capacité de désendettement (en années)	3,32	3,63	2,95	3,79	4,55

V. Autres ratios

	CA 2020	CA 2021	CA prov 2022	BP 2022	PREVISION 2023
Epargne de gestion	2 577 789	2 583 359	2 698 547	2 141 456	2 334 529
Epargne brute (CAF brute)	2 560 421	2 496 927	2 499 949	1 941 851	1 982 595
Remboursement en capital	481 630	641 455	641 413	641 414	756 054
Epargne nette	2 078 791	1 855 471	1 858 536	1 300 437	1 226 541
Capacité d'Autofinancement Courant	0,88	0,90	0,91	0,93	0,94
Rigidité des charges structurelles	0,72	0,74	0,72	0,75	0,72

- **Epargne de gestion :**

= excédent brut d'exploitation (hors produits et charges financiers et exceptionnels)

= **recettes de gestion – dépenses de gestion**

Elle évalue l'équilibre financier de la gestion courante pour identifier ou anticiper un déséquilibre de la section fonctionnement

- **Epargne brute :**

= capacité d'autofinancement brute

= **recettes réelles fonctionnement (RRF) - dépenses réelles fonctionnement (DRF)**

Elle doit permettre de faire face au remboursement de la dette (capital) et de financer tout ou partie de l'investissement

- **Epargne nette :**

= **épargne brute- remboursement en capital**

Elle permet d'évaluer la capacité d'une collectivité à autofinancer ses investissements

- **Capacité d'Autofinancement Courant**

= **DRF+ remboursement de capital) / RRF**

Moyenne CA 2021 SDIS catégorie C : 0,92

- **Rigidité des charges structurelles :**

= **(charges de personnel + intérêts + capital) / RRF**

Elle permet de mesurer le poids dans la section de fonctionnement des charges difficilement compressibles.

Moyenne CA 2021 SDIS catégorie C : 0,72

RECAPITULATIF

	BP 2022	Crédits total votés en 2022	PREVISION 2023	Evolution 2023/BP 2022		Evolution 2023/crédit total 2022	
				%	€	%	€
FONCTIONNEMENT	19 973 971	20 920 078	21 974 732	10,02%	2 000 761	5,04%	1 054 654
INVESTISSEMENT hors RAR	6 112 370	7 595 965	9 921 789	62,32%	3 809 419	30,62%	2 325 824
TOTAUX	26 086 341	28 516 043	31 896 520	22,27%	5 810 180	11,85%	3 380 477
INVESTISSEMENT avec RAR	9 941 116	11 425 711	9 921 789	-0,19%	- 19 327	-13,16%	-1 503 922
TOTAUX AVEC RAR	29 915 087	32 345 789	31 896 520	6,62%	1 981 433	-1,39%	- 449 269

La section de fonctionnement évoluerait ainsi sensiblement en raison des conséquences de l'inflation (notamment la hausse sans précédent du coût de l'électricité, qui n'est pas totalement budgétée), de la suite modeste du plan pluriannuel de ressources humaines, et de l'augmentation pourtant diminuée de la dotation aux amortissements.

Elle reste fragile malgré les augmentations importantes des contributions du Département et des EPCI et communes, qu'il faudra poursuivre, et un résultat 2022 meilleur que prévu.

La section d'investissement continuerait d'augmenter (32,93% hors RAR) et baisserait de 0,19% avec RAR (cf. Dépenses d'investissement) malgré l'achèvement progressif du plan relatif aux CIS. Les efforts se poursuivraient en matière de véhicules et de matériels. A l'avenir, le rythme de l'investissement devra être ralenti et adapté aux besoins prioritaires tels que le SDACR les définira.

Le cycle normal devrait être du fonctionnement vers l'investissement. Or, depuis plusieurs années, c'est la section d'investissement qui « alimente » la section de fonctionnement, notamment au travers de la neutralisation des amortissements immobiliers. L'empilage d'emprunts annuels n'est pas la solution même si la charge de la dette n'est pas encore très forte en capital et en intérêts.

Il nous est demandé de bien vouloir débattre sur les orientations budgétaires proposées pour l'exercice 2023, sur la base de ce rapport, notamment dans le I), débat dont il sera pris acte par délibération.

DECISION N° C 2023-05 DU 24 JANVIER 2023

Le Conseil d'Administration, après avoir débattu sur les orientations budgétaires proposées pour l'exercice 2023, sur la base de ce rapport, notamment dans le I), en prend acte par délibération.

Les annexes sont jointes à la délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le **3 FEV. 2023**
Affiché le **3 FEV. 2023**
Publié au RAA du 1^{er} trimestre 2023

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,


Clément PERNOT